

Les carénages



Solution de carénage propre

Point sur l'installation du Port du Moulin Blanc (Brest)

Rappelons que la solution de carénage adoptée par le port du Moulin Blanc de Brest a déjà fait l'objet de 2 articles dans notre revue (Pêche Plaisance N° 8 et 11). Il s'agissait, par cette nouvelle visite, de procéder à un point d'utilisation et d'enregistrer les remarques et commentaires de la SOPAB, Société d'économie mixte gestionnaire du port du Moulin Blanc, représentée par M. Marc Lambert, Directeur du Port. Le constat d'utilisation, 15 mois après l'ouverture du service des deux aires de carénage en pente intégrées dans la cale principale (Avril 2006), peut se résumer ainsi :

- Bilan globalement très positif tant au niveau de la fréquentation que de la fiabilité des installations,
- L'utilisation est entrée dans les mœurs ; environ 500 carénages ont été enregistrés au total sur les deux aires équipées de la cale principale
- Pas de problèmes mécaniques ou de génie civil, quelques petits problèmes de réglage et de fiabilité de certains composants électroniques comme par exemple la nécessité de sécuriser l'alimentation électrique par onduleur et parafoudre. Ces problèmes n'ont pas pour autant affecté la disponibilité des installations (Indisponibilité évaluée entre 1 et 2% approximativement).
- La cuve de 10 m³ contenant les résidus solides (après évaporation-séchage), a été vidée une fois en un an. Elle était remplie au 2/3 après plusieurs centaines de carénages.
- A chaque cycle (toutes les 12 heures) 20 m³ d'eau de mer sont filtrés par le système de traitement qui rejette à la mer l'eau dépolluée, alors que les quelques litres de résidus rejoignent la cuve de 10 m³ située en fin du circuit de traitement.
- Il est rappelé que l'accès aux installations est gratuit pour les adhérents du port (seule la consommation d'eau, d'électricité et la location du nettoyeur à haute pression sont facturées pour un coût modique). Les usagers de passage ou non adhérents du port s'acquittent d'un prix d'accès à la cale variant de 15 à 40 Euros selon la taille du bateau.

Aire de carénage : depuis mars 2007, une grande aire de carénage à dalle en V de 4500m², avec récupération des eaux polluées, est ouverte. Elle est équipée de bornes eau / électricité accessibles par cartes. Les moyens de levage sont gérés et mis en oeuvre par la SOPAB. Elle constitue une deuxième solution de carénage, complémentaire de la cale principale, mais nécessite des opérations de manutention plus lourdes.

Une nouvelle solution mobile de carénage

Le CD-29 continue de s'informer sur les techniques et/ou installations de carénage existant à ce jour. Rappelons que notre département qui présente 1250 kilomètres de côtes abrite 21238 postes d'amarrage sur ponton ou corps morts (relevé Conseil Général - NEF 2005) qui se répartissent sur 12 ports structurants et 77 ports communaux auxquels s'ajoutent des zones de mouillage du type AOT. 9 ports du Finistère sont à ce jour équipés d'un système de carénage (Aire en V et/ou cale équipée du système « flush » de nettoyage par eau de mer) permettant la récupération et le pré-traitement des effluents au moyen d'une chaîne de filtrage, de traitement et de stockage de résidus, jusqu'à déshydratation, qui doivent ensuite être traités ou incinérés dans une unité industrielle du type de celle de LAVAL.

Ces 9 ports sont : Morlaix, Aber Wrac'h, Moulin Blanc (Brest), Camaret, Morgat, Tréboul, Loctudy, Bénodet, Port la Forêt.

Dans ce contexte nous vous avons déjà informés sur cette solution modifiant une cale existante (Tréboul et Moulin Blanc : voir Pêche Plaisance N° 8 et 11).

9 ports équipés sur les 89 existants ! Il y a encore un bon bout de chemin à parcourir en espérant que la réglementation européenne déjà applicable sera plus une motivation pour l'accélération des installations qu'un outil de coercition à l'égard des usagers et des communes pris en faute par manque de moyens adaptés.

En tout cas de nouvelles idées et de nouvelles réalisations apparaissent pour répondre à l'attente des ports et des usagers :

La société SERV'OCEAN (Saint Martin des Champs - 35) présente un système intitulé « remorque pour la manutention et le carénage de bateaux ».

Cette société propose une remorque polyvalente (manutention et carénage) équipée d'une unité compacte de traitement des effluents. Suite à un accord commercial et industriel, la chaîne de traitement reprend les composants de celle développée par FR Environnement (Tréboul et Moulin Blanc) avec les adaptations nécessaires à sa mobilité (décantation et piégeage des particules, absorption des métaux lourds par zéolites, etc...).

La remorque équipée d'un système hydraulique répond à 5 fonctions

- Sortir le bateau de l'eau (version jusqu'à 7 tonnes)
- Caréner avec récupération des effluents sur un système de bache déployée
- Traiter les effluents
- Déposer le bateau sur ber ou le remettre à l'eau
- Se déplacer sur plusieurs sites

Cette dernière caractéristique fait ressortir la mutualisation possible et souhaitable de ce type de moyen. Tous les ports bretons ont été informés de cette opportunité et il est prévu qu'une remorque, déjà mise au point, entame très rapidement un circuit de démonstration auprès des communes intéressées.

Des accords inter-communaux pourraient donc trouver ici un début de réponse à la quadrature du cercle que peut poser la nécessité de caréner « propre ».

Paul VINAY,
Président du Comité Départemental 29

